

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre, à 10 heures, le conseil d'administration, nouvellement convoqué le 10 septembre suite à une non atteinte du quorum, conformément aux dispositions de l'article R. 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Autonomie Santé, sous la présidence de Monsieur Éric PASTOR, Vice-président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 4

Votants : 5

Membres présents :

Messieurs : BOUYGUES, CANTO, JOUVE, PASTOR

Procuration : Monsieur MEUNIER à Monsieur PASTOR

Excusés : Mesdames GUARINIELLO, JIMENEZ, KESSAS, PACE et SIMON
Messieurs ACQUAVIVA, DUBOURG et TRECANNE

Délibération : Del2025-059

OBJET : décision modificative n°1

Il est proposé au conseil d'administration les modifications suivantes afin de permettre la reprise du résultat 2024 et d'ajuster les prévisions budgétaires :

Exercice budgétaire 2025 - Section de fonctionnement :

D	DÉPENSES	MONTANT
011	Charges à caractère général	86 000 €
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	500 €
6161	Multirisques	15 000 €
6182	Documentation générale et technique	500 €
6184	Versements à des organismes de formation	8 500 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	750 €
62268	Autres honoraires, conseils	25 000 €
6234	Réceptions	3 500 €
6236	Catalogues et imprimés	750 €
62871	Remboursements de frais – A la collectivité de rattachement	30 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	673 344,95 €
6331	Versement mobilité	7 313 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	1 828 €
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	3 820 €
6338	Autres impôts	1 097 €
64111	Rémunération principale	212 457,95 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	3 223 €
64113	NBI	1 857 €
64118	Autres indemnités	48 373 €
64121	Rémunération principale	48 986 €
64123	Indemnités d'attente	201 €
64126	Indemnités de licenciement	60 000 €
64128	Autres indemnités	12 269 €
64131	Rémunérations	81 491 €
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	308 €
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	190 €
64138	Primes et autres indemnités	16 975 €

Exercice budgétaire 2025 - Section d'investissement :

D	DÉPENSES	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	89 869,04 €
21351	Bâtiments publics	6 000 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 500 €
21838	Autre matériel informatique	4 500 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60 869,04 €
2185	Matériel de téléphonie	3 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 500 €
26	Participations et charges rattachées à des participations	1 000 €
261	Titres de participation	1 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		90 869,04 €

R	RECETTES	MONTANT
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 869,04 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 869,04 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	353 000 €
10222	FCTVA	3 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 290 000 €
1641	Emprunts en euros	- 290 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		90 869,04 €

Après avoir délibéré sur cette affaire, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuvent la décision modificative ci-dessus ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Lattes, les jours, mois et an que dessus.

P/ le Président
Le Vice-président
Éric PASTOR



Le président du CCAS de Lattes certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par voie postale (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.